

Décision

Générale

modern

Décision n° 88-0015/PR/FIN mettant à la disposition du directeur de la Police nationale un crédit de 575 000 FD

n° 88-0015/PR/FIN

Ministère
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication
10 janvier 1988

Numéro JO
n° 1 du 15/01/1988

Date du numéro
15 janvier 1988

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

il est accordé au directeur de la Police nationale une somme de cinq cent soixante quinze mille francs Djibouti (575 000 FD) au titre du
chapitre 32.11 —

Article 22

Paragraphe 7 (Fonds spéciaux du 1er trimestre).